Zeitschrift: Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie

Herausgeber: Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker

Band: - (1942)

Heft: 1

Rubrik: Verbandsmitteilungen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le dernier adieu et les derniers honneurs à Philippe Favre

du comité central

Comme président central de la Fédération suisse des praticiens en Masso-Physiothérapie j'ai le triste devoir d'adresser un dernier adieu et de rendre les derniers honneurs à un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués de notre organisation professionelle, notre chèr collègue Philippe Favre. Notre collègue Favre était membre fondateur de la section de Genève et dès le début son président. Aux assemblées suisses des délégués, qu'il ne manquait jamais; son visage aux traits spirituels accentués était familier à tous. Il était un orateur brillant et plein de tempérament et un ardent défenseur de ses idées. Nous avions parfois des difficultées à accorder nos opinions opposées sur une base médiane. Mais nous avions les mêmes intérêts et le même but et nous nous entendions mieux d'année en année. Il s'établit tout naturellement une amitié sincère entre nous. Quant à l'appréciation de son travail, je dois dire que notre collègue Favre a accompli une grande tâche.

Il ne tenait pas seulement des conférences intéressantes, mais grâce à son initiative, la formation professionelle, dans le canton de Genève, est devenue exemplaire et la concurrence inférieure a été éliminée pour l'avenir. Ses lettres manuscrites au comité central, étaient vraiment des modèles en leur genre. En reconnaissance de ses grands services, l'assemblée suisse des délégués du 23 mars 1941 le nomma membre d'honneur. Nous n'aurions pas pu lui préparer une plus grande joie. Ses yeux brillaient et il me serra alors fortement la main. Malheureusement cela devait être sa dernière assemblée. A notre profond regrèt il n'a pu prendre part au congrès suivant de notre fédération à Zurich, ressantant déjà le commencement de sa maladie. A cette époque il perdit aussi sa chère épouse. Malgré que nous ayons été tenu au courant de sa maladie, la nouvelle de son décès nous a surpris. Avec notre collègue Favre notre association professionelle perd une de ses personalités les plus caractéristiques. Avec ses grandes connaissances des choses, son zèle, avec sa conscience scrupuleuse, sa logique sagace, son oeuvre subsiste, nous garderons de lui un souvenir vivant et ému.

Otto Leibacher, Président central.

Rapport de l'assemblée des délégués du 8 mars 1942, à Olten

20 Délégués et 5 membres du Comité central sont présents. Après les habituelles paroles de bienvenue adressées par le Président central et la lecture du Procès-Verbal de la dernière assemblée, le rapport annuel du Président central, de la trésorière, malheureusement absente pour cause de maladie, du bureau de placement et de la rédaction sont approuvés et le travail des rapporteurs chaleureusement remercié. Le bilan de la caisse centrale solde au 31 décembre par un actif de Frs. 2594.50, ce qui représente une augmentation de Frs. 867.70 sur l'année précédente. Le fonds d'entraide Gottfried Weser se monte à Frs. 435.40.

Comme vérificatrice des comptes est élue Mlle. Wölflé de Zurich en remplacement de Mme. Kahl, sortant de charge.

Au sujet des frais de la Journée de la fédération, il a été pris la décision de principe que la partie instructive, soit: conférences, démonstrations, etc. sera assumée par le Comité central et les autres frais par la section organisatrice.

Mr. Leibacher, président central, rapporte au sujet des négociations entreprises avec l'office fédéral du contrôle des prix et qui, malheureusement n'ont donné aucun résultat jusqu'ici. Le Comité central est chargé de les poursuivre, en collaboration avec Mr. Gstalter, de Berne. Il semble que dans un temps peu éloigné une heureuse solution permette un relèvement de nos tarifs. Dans cette affaire, le Comité central a fait tout ce qui était en son pouvoir, Mr. Leibacher, président central, et notre collège Gstalter se sont donnés beaucoup de peine et méritent toute notre reconnaissance.

Faisant suite à la question soulevée par notre membre d'honneur, Mr. Geering, à savoir si dans les cas d'admission de membres le § 3 des statuts de sections exigeant un minimum de connaissances théoriques et pratiques, doit être strictement observé. Après une discussion très nourrie, il est décidé que les admissions seront laissées à l'appréciation du Comité de section.

Propositions des sections. Deux propositions seulement, émanant des sections du Tessin et de la section de St-Gall. La proposition du Tessin, présentée par le collègue Nyffenegger de Lugano qui demande qu'à l'avenir les diplômes de membres ne soient délivrés qu'après 5 ans de sociétariat, que ce diplôme soit gratuit et imprimé dans les trois langues. Après une abondante discussion il est décidé que les diplômes serront délivrés sur demande après 3 ans de sociétariat. Ils seront établis par le comité de la section et contresignés par le Comité central. Ils seront imprimés dans les trois langues, aux frais de la caisse centrale, toutefois la calligraphie du nom sera aux frais de la section. Les diplômes et insignes de la fédération seront remis contre une garantie spécifiant qu'ensuite de démission ou de décès ces pièces seront retournées à la fédération. La section de St-Gall désire une réduction de 1 frs. de la cotisation à la caisse centrale. Le taux de la cotisation est maintenu comme jusqu'ici, par contre, la section de St-Gall recevra cette année une aide exceptionnelle se montant à 50 frs.

En ce qui concerne une ristourne de 1 frs. sur la cotisation de 1941, il est décidé qu'en raison des énormes frais d'impression des diplômes de membres, cette ristourne reste acquise à la caisse centrale.

Il est ensuite décidé que la caisse centrale prendra à sa charge les frais de participation à l'Assemblée des délégués de la rédactrice et des membres d'honneur, dans les mêmes proportions que pour les membres du Comité central, c'est à dire le voyage et le dîner. Lorsqu'une section invite un membre du Comité central à assister à une de ses séances, il le défraiera. Dans certains cas, comme par exemple l'indigence de la section, le Comité central y pourvoira.

Le nom de „Fonds Gottfried Weser" sera, sur la proposition de notre collègue Aerni, changé en „Fonds d'entraide Gottfried Weser".

A la suite d'ennuis qui en ont résulté il ne sera plus invité de journalistes aux journées de la fédération. A l'avenir les rapports éventuels seront, comme par le passé, transmis à la presse par le Comité central ou par la rédaction.

Le collègue Kaspar de Genève rapporte encore au sujet des difficultés rencontrées auprès de la SUVAL qui refuse de payer le déplacement du masseur pour les traitements des patients hors de ville, selon § 2, Alinéa 2 des tarifs conclus avec cette caisse. Il est recommandé de s'en tenir fermement à ces tarifs.

Les prix des couronnes aux membres décédés sont à la charge de la section sauf celles des membres d'honneur, auxquelles la caisse centrale pourvoira.

Une collaboration rédactionnelle au périodique „Heilkunde" est sollicitée par son éditeur, mais repoussée à la majorité. — A 5.15 h. l'ordre du jour est épuisé, ce fait réjouissant est relevé par notre collègue Bosshard qui remarque que nous avons gagné un quart d'heure sur la dernière assemblée, mais il a manifestement oublié que l'Assemblée a été ouverte à 9 heures précises, sans 1/4 d'heure universitaire ou plus exactement 3/4 d'heure.

La section de Berne a renouvelé son comité comme suit: Président: J. Frick, Thoune; Vice-Président: A. Gstalter, Berne; Secrétaire: M. Hasler, Bienne; Adjoint: W. Kunz, Bienne.

Section de Genève. Comité actuel: Président: Ed. Kaspar; Vice-Président: W. Kössler; Secrétaire: H. Brandt (Mme.); Trésorière: G. Boder (Mme.); Adjoints: L. Ducray et E. Décosterd (Mme.).

Frau
Elsa Kahl-Meister

Horgen

A. Z.

A LA PHARMACIE PRINCIPALE

GENÈVE, 11 Rue du Marché

La plus vaste et la mieux organisée de toute la Suisse

Produits frais **Prix avantageux**

LE PLUS GRAND CHOIX EN ARTICLES DE:

Droguerie Médicinale	Articles de toilette	Bandages
Herboristerie	Articles pour bébé	Bas à varices
Parfumerie	Orthopédie	Optique et Photo
Articles sanitaires		

Winterthur Unfall

Schweizerische Unfallversicherungs-Gesellschaft in Winterthur

Mitglieder des Fachverbandes staatlich geprüfter Masseure und Masseusen genießen Vorzugsprämien für die Versicherung der gesetzlichen Haftpflicht. Anmeldungen sind an das Zentralsekretariat (J. Boßhard, Badanstalt, Thalwil) zu richten.

SAVON D'IODE

du Dr. Obermayer

Excellent pour les massages amaigrissants

Le pot No. 1: Simple: Fr. 4.50
Le pot No. 2: Renforcé Fr. 5.50

Remise spéciale pour masseurs

Seul Dépôt

Pharmacie Finck & Cie.

Genève

L'opticien des Eaux-vives

Edgar YANTZ

1, Rue Pierre-Fatio, Genève

Angle Quai Gustave-Ador

Lunettes sur mesure (fabrication de la maison)

Stellensuchende Mitglieder handeln in ihrem eigenen Interesse, wenn sie sich unserer Stellenvermittlung bedienen. Adresse: Jakob Boßhard Badanstalt, Thalwil, Tel. (051) 92 09 18 oder (051) 92 10 53 (Privat).

BUCHDRUCKEREI A. LÄTSCH-STUDER, OLTEN

Expedition - Expédition: Zentralsekretariat des Schweiz. Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker, **Thalwil**